Épigraphie. Numismatique.

L'Année Épigraphique 2004, sous la direction de Mireille Corbier : Paris, P.U.F., 2006, 906 pages.

Avec une régularité exemplaire, les livraisons successives de *L'Année Épigraphique* nous donnent l'occasion d'admirer la haute qualité scientifique de cette publication ainsi que la richesse et la variété de son contenu. Le volume de 2004 ne déroge pas à la règle, même s'il comporte une cinquantaine de pages de moins que son prédécesseur immédiat. La rigueur de la présentation, l'abondance des index, la perfection de la typographie sont au rendez-vous, comme d'habitude. S'il est un caractère particulier que l'on souhaiterait mettre en relief, cette année, c'est l'utilisation de plus en plus fréquente de ce que l'on appelle les « manuscrits épigraphiques », c'est-à-dire les copies anciennes d'inscriptions, faites par les épigraphistes des siècles passés, et conservées dans les bibliothèques ou les dépôts d'archives. L'inévitable usure des pierres et parfois, hélas, leur disparition ont pour effet de donner une réelle plus-value scientifique à ces copies, mêmes si elles souffrent par ailleurs du manque d'information ou de la négligence de nos lointains prédécesseurs. Dans plusieurs provinces du monde romain, antiquaires, membres du clergé, magistrats ou notables locaux ont ainsi œuvré à la préservation de leur patrimoine culturel ; les notes qu'ils ont laissées sont de plus en plus souvent prises en compte, et l'*AE* enregistre ces redécouvertes (nº 335, 388, 425, 445, 535, 541, 753, 757, 784, 786, 798, 820-821, 829, etc.). La lecture d'une inscription (nº 1551) a même pu être assurée par une photographie datant de 1888 !

Donner une énumération complète des travaux et des inscriptions qui ont suscité notre intérêt dans ce vaste recueil nous conduirait bien trop loin. On se bornera donc à une sélection sévère et nécessairement subjective. À Rome, les nº 206-284, extraits d'une même publication collective nº 159 (*Libitina e dintorni*, Rome, 2004) apportent de nouvelles précisions au droit des tombeaux ; le nº 303 est une épigramme hexamétrique en l'honneur de l'évêque Damase ; les nº 308-326 sont des inscriptions émanant de prétoriens (à noter, nº 312-313, un père et ses deux fils soldats qui portent le gentilice de Plinius et appartiennent à la tribu Oufentina). En Italie, il convient de faire une place à part au nº 389 qui se fait l'écho de travaux récents proposant une nouvelle chronologie de l'éruption du Vésuve : non plus le 24 août, « mais à l'automne, en tout cas après la première décade de septembre » : affaire à suivre ! Le reste paraît banal en comparaison : le nº 364, sur l'inscription de la mosaïque dans l'*aula* des *mensores* à Ostie ; le nº 385, une invocation à Janus en distiques élégiaques ; le nº 405, mentionnant la concession du cheval public à un personnage sous la censure de Claude ; le nº 425, un cursus où figure, fait rarissime, l'itération d'une procuratèle, en l'occurrence celle du XX^{e} des héritages ; le nº 443, à Santa Croce di Magliano, un fragment d'une table de patronat ; à Strongoli (*Petelia*), l'épitaphe d'un enfant de 5 ans, en vers grecs ; le nº 451, à Thurium, une inscription archaïque sur lamelle de bronze, en l'honneur de dieux du panthéon romain ; à Assise, le nº 525 fait connaître un C. et un Sex. Propertius, mais l'identité de ce dernier avec le poète n'est pas assurée ; le nº 539 est une dédicace au Génie de l'*ordo decurionum*. En Sardaigne, le nº 668 nomme un père et son fils élus ensemble au quattuorvirat ; le nº 673 est la première attestation du nom de la seconde épouse de Valérien, mentionnée de façon anonyme *SHA*, *Val.* 8, 1. En Bretagne, le nº 852, sur une tablette à écrire, est un fragment d'un testament *per aes*

et libram, le premier connu hors d'Égypte ; le n° 857 est une inscription gravée sur une casserole, évoquant sans doute la partie occidentale du mur d'Hadrien. En Gaule Lyonnaise le n° 930 propose, grâce à la virtuosité de F. Bérard, trois restitutions possibles (courte, moyenne ou longue) d'un cursus sénatorial connu depuis *AE* 2003, 1189. En Germanie Inférieure, le n° 976 est une funéraire pour un *rhetor Graecus*, premier professeur d'éloquence grecque attesté à Cologne ; le n° 983 vante le reconstruction des bains du camp de *Gelduba* par l'empereur Postume, juste avant l'annonce de sa mort. La Germanie Supérieure offre plusieurs tablettes de " défixion ", par ex. n° 1006 et 1024-1026, ainsi que des étiquettes en plomb de nature commerciale, n° 1029-1039. Dans le Norique, à *Virunum*, les n° 1073-1079 sont sept autels découverts dans l'amphithéâtre, dont cinq à Némésis. En Pannonie Supérieure, l'épitaphe n° 1125, une sorte de devinette généalogique connue depuis longtemps, mérite d'être citée en raison de son réexamen par H. Belloc et Ph. Moreau dans *RPh* 77, 2003. En Pannonie Inférieure le n° 1171, déjà connu (*AE* 1969-1970, 519), est l'épitaphe d'un centenaire ; la famille porte des noms celtes. En Mésie Supérieure le n° 1223 est un nouveau fragment de *CIL* III, 14507, qui nous fait connaître une série de noms de soldats de la *legio VII Claudia* libérés en 195 p. C. ; le n° 1225 est une lettre incisée sur une brique avant cuisson, avec des citations des *Veteres Latinae*. En Mésie Inférieure quelques diplômes militaires (n° 1256, 1259) ; en Thrace, le n° 1299 est l'épitaphe d'un personnage originaire de la cité des Véliocasses (Rouen) ; en Macédoine, le n° 1331 signale une nouvelle édition avec commentaire par C. Lepelley du rescrit de Galère pour *Heraclea Sintica* (*AE* 2002, 1293). À Buthrote en Épire, le n° 1341 est une inscription en l'honneur du Génie de la colonie, avec une liste de contributeurs. À Messène en Achaïe, au n° 1349, quelqu'un est appelé un « nouveau Platon », ce qui n'a évidemment aucun rapport avec le néoplatonisme, mais a simplement valeur laudative, tout comme les appellations de « nouvel Homère » et de « nouveau Thémistocle » décernées à Julius Nicanor par les Athéniens au n° 1359, qui est une inscription relative au statut de Salamine. À Athènes toujours, le n° 1362 est une base de statue pour trois personnes, dont une femme qui se dit de la 21e génération des descendants de Périclès. En Asie, à Didymes, le n° 1410 donne le texte, traduit et longuement commenté, d'une constitution de Justinien ; à Rhodes, le n° 1465 est une inscription honorifique pour un coureur et héraut sacré. En Syrie-Palestine, le n° 1588 donne un nouveau fragment de « l'édit de Bersabée », partie finale d'une constitution impériale fixant des taxes à percevoir pour le *cursus publicus*. En Byzacène le n° 1798 mentionne l'embellissement d'une *platea* avec dédicace aux empereurs Arcadius, Honorius et Théodose II. En Afrique Proconsulaire le n° 1811, à Haïdra, est la première table d'ombre découverte en Afrique. En dehors des limites de l'Empire, quelques diplômes militaires sont conservés le plus souvent dans des collections privées.

Plusieurs inscriptions mériteraient discussion. Nous n'en retiendrons que deux.

1) L'inscription funéraire n° 214, de Rome, nous apprend qu'un esclave impérial, du nom d'Addaeus, a acheté l'aire funéraire à un affranchi impérial. « Dans cette inscription privée, le nom de Domitien n'a pas été martelé. » Soit. Mais le n° 746, de Bétique, est une colonne milliaire, donc un document public, sur lequel le nom de Domitien subsiste deux fois, d'abord dans la titulature de l'empereur, puis dans le nom de la *uia Domitiana Augusta*. L'éditeur de la notice de l'*AE* souligne que « la borne avait aussi pour fonction de signifier que les habitants de la cité avaient obtenu de l'empereur qu'il garantisse ainsi leurs limites communales ». Et c'est là, sans doute, la cause du maintien du nom impérial. Il y avait des intérêts

à défendre et peut-être aussi une gratitude à exprimer, ou du moins à suggérer : la distinction est bien plus subtile qu'une simple opposition entre le public et le privé. Et cela est valable aussi pour le nº 214 : que l'on songe à la condition sociale de l'acheteur et du vendeur.

2) Une épitaphe de Mysie, nº 1241, dit ceci : *D(is) M(anibus) Attia Dionysia {se} uiua titulum posuit sibi et Attiae uernaculae suae (obiit) annorum III*. Les éditeurs ont pris *uiua* pour un nominatif, sur le modèle *uiuus fecit* (*uel posuit*) et ont donc logiquement écrit : {*se*}. Une autre solution est possible, si l'on prend *uiua* pour un ablatif. Sans doute, cet ablatif absolu, avec un sujet, *se*, qui est identique au sujet de la phrase principale, n'est-il pas du « bon » latin, et dans les thèmes de nos étudiants nous le sanctionnerions sévèrement. Mais la construction existe, en latin archaïque, familier ou tardif. A. Ernout, F. Thomas, *Syntaxe latine*, § 127, citent Plaute, *Stichus* 132 : *uosne ego patiar cum mendicis nuptas, me uiuo, uiris* ? Même si ce tour n'est pas strictement superposable à celui de notre inscription, nous pouvons en toute confiance, semble-t-il, écrire : *se uiua*.

Et nous terminerons, comme nous aimons à le faire, par un peu d'émotion : sous le nº 595 (Aquilée) est enregistrée la nouvelle interprétation, enfin correcte, de l'épitaphe, en grec, de l'actrice de mime Bassilla. Elle est morte si souvent sur la scène, dit le texte, quand ses rôles l'exigeaient, et la voilà morte pour de bon : un mélange très moderne d'humour et de compassion.

Hubert Zehnacker.

L'Année Épigraphique 2005, sous la direction de Mireille Corbier : Paris, P.U.F., 2008, 829 pages.

D'une année à l'autre, les délais sont tenus et la qualité reste irréprochable ; mais le nombre de pages diminue régulièrement : 957 pages pour l'*AE* 2003, 906 pages pour 2004, 829 pages pour 2005. Assurément, les documents épigraphiques que nous a légués l'Antiquité sont en nombre limité ; viendra le jour où la découverte d'un seul d'entre eux constituera un événement, mais on continuera à améliorer la lecture de tous ces textes et à les réinterpréter : le rôle de l'*AE* n'est pas terminé et ne le sera sans doute jamais.

La livraison de 2005 ne contient, nous a-t-il semblé, que peu de découvertes importantes ; mais le volume est aussi passionnant que ses prédécesseurs, pour peu qu'on se donne la peine de le soumettre à une lecture attentive. En tête, les « Généralités » sont classées selon les rubriques habituelles ; signalons, au chapitre de la religion, les nº 120 et 121, deux études sur le *S. C. de Bacchanalibus*, et au chapitre de la langue, le nº 154, un livre très utile de G. Galdi sur la grammaire des inscriptions latines dans les provinces orientales de l'Empire. Le nº 161 se fait l'écho d'une nouvelle étude de P. Cugusi sur les *Carmina epigraphica*. Un certain nombre d'inscriptions appellent des comparaisons avec des auteurs littéraires ; la liste en est donnée dans les *indices*, p. 773-776. Signalons dès maintenant, en Bétique, l'inscription nº 801, qui reproduit les deux premiers vers de l'*Énéide*, avec au vers 2 la variante textuelle *Lauinaque*, au lieu de *Lauiniaque* généralement retenu par les éditeurs.

Mais parcourons le monde romain en ne retenant que les travaux et les textes qui nous ont le plus intéressé. À Rome, le nº 167 signale le livre de J. Rüpke, Fasti sacerdotum, Stuttgart, 2005, et en esquisse une critique assez sévère. Le nº 254 est l'épitaphe d'une affranchie de Germanicus. En Italie, dans la *regio* I, les nº 337-340 présentent, à Pouzzoles, quatre inscriptions relatives aux spectacles. Dans la *regio* V, le nº 455 est un fragment de fastes consulaires couvrant les années 85 à 82 av.

J.-C. ; le n° 457 anticipe sur le diplôme militaire n° 1723 en signalant la découverte du nom du second consul suffect de l'été 115 apr. J.-C. Dans la *regio* VI, les n° 463 et 464 reprennent deux inscriptions déjà signalées dans *AE* 2000 et y soulignent le rôle des femmes dans l'évergétisme municipal. De même à Nesactium, dans la *regio* X, le n° 542 fait connaître le nom d'un consul inconnu jusqu'à présent ; les n° 615-617 sont des étiquettes en plomb qui confirment le rôle important joué par Altinum dans les activités du textile.

Passons aux provinces. En Sicile, les n° 672-676 proposent des lectures améliorées d'inscriptions de Piazza Armerina. Pour l'ensemble des provinces ibériques on sera sensible à l'importance quantitative des « Généralités ». En Lusitanie les n° 727-729 sont des dédicaces au dieu Endouellicus ; le n° 765 est une inscription en l'honneur de Gratien, une des dernières connues pour la péninsule ibérique ; le milliaire n° 772, du temps de la deuxième tétrarchie, donne lieu à une intéressante discussion du recenseur. En Bétique, les n° 779- 800 sont des fragments de tables de bronze portant des textes officiels, dont certains paraissent proches de la lex Irnitana ; le n° 827 est une base pour deux statues honorifiques, une mère et sa fille, le père étant à l'origine de l'honneur qui leur est rendu. En Bretagne le n° 893 propose une nouvelle lecture de l'acte d'achat de Fortunata par Vegetus, déjà signalé en *AE* 2003, n° 1016 ; le n° 954 est un fragment de diplôme militaire datant du 19 novembre 102 apr. J.-C. La Narbonnaise, la Lyonnaise et les deux Germanies ont peu fourni, si l'on excepte le cachet d'oculiste n° 1044 et, sous les n° 1122 à 1126, la présentation provisoire par J. Blänsdorf de quelques-unes des tablettes de *defixio* en plomb trouvées à Mayence. Les provinces danubiennes ont fourni leur lot habituel d'inscriptions à contenu militaire, à commencer par les diplômes fragmentaires n° 1149-1151 et 1153 trouvés en Rhétie. En Dalmatie le n° 1183 est une inscription honorifique qui s'intègre dans le cadre des institutions municipales romaines en usage dans la région. Le n° 1184 mentionne des *sacerdotes* du culte de Dolichenus, tandis que le n° 1187 oppose des [...]*ani* aux *Iudei* et aux *Crissi*[*ani*] (= *Christiani*) : faut-il lire [*Rom*]*ani* ou [*pag*]*ani* ? En Pannonie Inférieure, le n° 1250 offre un des premiers exemples de collation de la citoyenneté romaine dans la région ; en Dacie à Sarmizegetusa, le n° 1300 concerne les inscriptions qui figurent sur un lingot de plomb produit par les *metalla Vlpiana*. C'est aussi un poids en plomb que le n° 1314, trouvé près de Viminacium, en Mésie Supérieure, et daté entre le 7 janvier et le 22 septembre 236 apr. J.-C. ; des documents similaires sont recensés sous les n° 1429-1435 (Pont-Bithynie). En Mésie Inférieure, le n° 1337 est un hommage de la cité d'Histria à Antonin le Pieux et Marc Aurèle, dont le texte a pu être complété grâce à une photographie ancienne et à un dessin jadis exécuté par S. Lambrino. En dehors de l'Empire le n° 1340, un long texte grec, est une oraison funèbre en l'honneur d'un dignitaire du royaume du Bosphore ; saluons l'effort de traduction et de commentaire qui accompagne la présentation de ce document. Dans les provinces balkaniques, en Thrace, le n° 1348 est un important édit d'Hadrien relatif à la *uehiculatio*, dont la cité de Maronée voulait être exemptée ; sous les n° 1374-1376 figurent les inscriptions du théâtre romain de Philippopolis. En Achaïe à Éleusis, le n° 1414 est une base avec une inscription en quatre ou cinq colonnes, correspondant à autant de statues. En Asie à Cos, le n° 1441 mentionne la vente d'une prêtrise des Grands Dieux, à dater sans doute de 170-150 av. J.-C. ; à Hypaipa, sous le n° 1453, deux femmes qui ont acheté une chambre funéraire édictent les règles de son utilisation : le texte est accompagné d'une vigoureuse et salutaire mise au point de D. Feissel. La Lycie s'illustre particulièrement par un long texte sur table de bronze, n° 1487, qui a séjourné pendant 70 ans dans une collection privée du New Jersey avant de passer dans une autre collection, à Oslo ; il s'agit d'un traité entre Rome et la Lycie, daté du 24 juillet 46 av. J.-C. ; on peut consulter l'important com-

mentaire de J.-L. Ferrary dans le *Bulletin épigraphique* de la *Revue des Études Grecques* 2006. D'autres inscriptions sont intéressantes à des titres divers : le n° 1508 est une épigramme funéraire en latin, les n° 1509 à 1511 et 1514 sont des inscriptions honorifiques. En Syrie, provenant de Palmyre, le n° 1563, dont le texte semble encore imparfaitement établi, date de 167 apr. J.-C. et concerne le culte impérial. L'Afrique Proconsulaire livre une série d'épigrammes funéraires, dont on retiendra surtout les n° 1667 et 1668 ; le n° 1689 reprend, en l'améliorant, la lecture de la dédicace du portique semi-circulaire du temple de Caelestis à Dougga. Le volume se termine par un ensemble d'inscriptions sans provenance connue, dont une bonne trentaine de diplômes militaires ; dans certains pays que nous ne nommerons pas, les détecteurs de métaux sont à l'origine d'un trafic toujours aussi profitable.

Plusieurs des textes que l'on vient de citer dans ce panorama nécessairement trop rapide figuraient déjà dans des volumes antérieurs de l'*AE*. Leur reprise, sous la forme d'une lecture améliorée ou d'un nouveau commentaire, leur a donné un intérêt renouvelé. À l'inverse, la lecture de l'*AE* 2005 nous a conforté au moins dans une hypothèse que nous avait suggérée l'*AE* 2004. Nous y proposions ici même, pour la funéraire n° 1241, la lecture *se uiua* à l'ablatif. Et voici qu'en *AE* 2005, le n° 409 semble nous donner raison ; l'inscription est très mutilée, mais son éditeur propose : [—] *se* | [*uiuo ? sibi et* —]*ri* | [—*II*]*uir(o)* | [—*fac(iendum) c*]*ur(auit)*. À la ligne 2, il conviendrait de compléter [*pat*]*ri* ou [*frat*]*ri*. L'inscription vient d'Ausculum et date de l'époque augustéenne : visiblement il faut nous garder de nous faire une idée trop élitiste de la correction grammaticale.

Hubert Zehnacker.

Latin tardif. Latin médiéval.

Estudios de Prosodia y métrica latina tardìa y medieval (Ciclos de Filologià Clàsica n° 4), éd. Julian Solana Pujalte : Cordoue, Université de Cordoue, 1999, 174 pages.

Juliàn Solana Pujalte est un métricien reconnu. Aussi les spécialistes de la littérature tardive et médiévale liront-ils avec d'autant plus d'intérêt les cinq réflexions de ce livre que chacune d'elles met en œuvre des domaines diversifiés et des compétences propres. Une solide bibliographie ajoute à la qualité du livre. Après une présentation de trois pages (p. 7-10) détaillant le corpus et la visée générale des études présentées, Jésus Luque Moreno, auteur de très nombreuses recherches métriques, notamment sur la période classique, ouvre le livre dans un esprit tout à la fois diachronique et théorique : « La herencia de la versificatiòn latina clàsica : factores y lineas generales » (p. 11-28). Prolongeant une théorisation structuraliste autant que stylistique qu'il a exposée à Madrid lors d'une Table ronde de 1999 et qui a été publiée en 2001, dans *Le poète architecte : Arts métriques et Art poétique chez les Latins*, éd. J. Dangel, Paris-Louvain, Peeters, BEC, il construit un véritable 'système' métrique classique, qui est fondé sur la quantité syllabique(entité, fonction, forme) et dont la mise en œuvre est variée. Il distingue ainsi 1) les 'formes quantitatives' (1A) soit les pieds métriques admettant divers schémas en fonction des capacités de contraction ou de résolution des syllabes dans la métrique ionienne ; 2) les 'formes syllabico-quantitatives' (1B) de la métrique éolienne, mais sans régularité interne de pieds et de mètres. Aussi un poème métrique a-t-il un statut très différent de celui la prose métrique (1PM), qui reste